ISSN 0851 - 1217

### ROYAUME DU MAROC

# BULLETIN OFFICIEL

#### EDITION DE TRADUCTION OFFICIELLE

EDITIONS	TARIFS D'ABONNEMENT			ABONNEMENT
EDITIONS	AU M 6 mois	AROC 1 an	A L'ETRANGER	IMPRIMERIE OFFICIELLE RABAT - CHELLAH Tél.: 05.37.76.50.24 - 05.37.76.50.25
Edition générale  Edition de traduction officielle  Edition des conventions internationales  Edition des annonces légales, judiciaires et administratives  Edition des annonces relatives à l'immatriculation foncière	150 DH 150 DH	400 DH 200 DH 200 DH 300 DH 300 DH	A destination de l'étranger, par voies ordinaire, aérienne ou de la poste rapide internationale, les tarifs prévus cicontre sont majorés des frais d'envoi, tels qu'ils sont fixés par la réglementation postale en vigueur.	05.37.76.54.13  Compte n°:  310 810 101402900442310133  ouvert à la Trésorerie Préfectorale de Rabat au nom du régisseur des recettes de l'Imprimerie officielle

Cette édition contient la traduction officielle des lois et règlements ainsi que tous autres décisions ou documents dont la publication au Bulletin officiel est prévue par les lois ou les règlements en vigueur Pages Pages **SOMMAIRE** Nomination du directeur du Fonds de solidarité contre les événements catastrophiques. *Dahir n° 1-24-48 du 19 rabii II 1446 (23 octobre 2024)* **DAHIRS** portant nomination du directeur du Fonds de solidarité contre les événements catastrophiques Nomination des membres du gouvernement. Nomination du président de la Haute Autorité de santé. *Dahir n° 1-24-56 du 19 rabii II 1446 (23 octobre 2024)* modifiant le dahir n° 1-21-111 du 4 rabii I 1443 *Dahir n° 1-24-49 du 19 rabii II 1446 (23 octobre 2024)* (11 octobre 2021) portant nomination des portant nomination du président de la Haute Nomination du directeur de l'Agence Ministre de l'éducation nationale, du marocaine du médicament et des préscolaire et des sports. - Fin de produits de santé. fonctions. *Dahir n° 1-24-50 du 19 rabii II 1446 (23 octobre 2024) Dahir n° 1-24-46 du 19 rabii II 1446 (23 octobre 2024)* portant nomination du directeur de l'Agence mettant fin aux fonctions de Monsieur Chakib marocaine du médicament et des produits de BENMOUSSA, ministre de l'éducation nationale, du préscolaire et des sports...... 2572 Nomination du directeur de l'Agence marocaine Nomination du Haut-commissaire au plan. du sang et ses dérivés. *Dahir n*° *1-24-47 du 19 rabii II 1446 (23 octobre 2024) Dahir n°1-24-51 du 19 rabii II 1446 (23 octobre 2024)* 

portant nomination de M. Chakib BENMOUSSA

Maroc.  Dahir nº 1-24-52 du 19 rabii II 1446 (23 octobre 2024) portant nomination de la directrice d'Archives du Maroc.  Dahir nº 1-24-53 du 19 rabii II 1446 (28 octobre 2024) portant nomination du directeur de l'Institut Royal pour la recherche sur l'histoire du Maroc.  Dahir nº 1-24-54 du 19 rabii II 1446 (28 octobre 2024) portant nomination du directeur général de l'Agence du développement du Haut Atlas.  Dahir nº 1-24-54 du 19 rabii II 1446 (28 octobre 2024) portant nomination du directeur général de l'Agence nationale du soutien social.  Dahir nº 1-24-55 du 19 rabii II 1446 (28 octobre 2024) portant nomination de la directrice générale de l'Agence nationale du soutien social.  Dahir nº 1-24-55 du 19 rabii II 1446 (28 octobre 2024) portant nomination de la directrice générale de l'Agence nationale du soutien social.  Dahir nº 1-24-55 du 19 rabii II 1446 (28 octobre 2024) portant nomination de la directrice générale de l'Agence nationale du soutien social.  Dahir nº 1-24-55 du 19 rabii II 1446 (28 octobre 2024) portant nomination de la directrice générale de l'Agence nationale du soutien social.  Dahir nº 1-24-55 du 19 rabii II 1446 (28 octobre 2024) portant nomination de la directrice générale de l'Agence nationale du soutien social.  Dahir nº 1-24-55 du 19 rabii II 1446 (28 octobre 2024) portant nomination de la directrice générale de l'Agence nationale du soutien social.  Dahir nº 1-24-55 du 19 rabii II 1446 (28 octobre 2024) portant délègation d'attributions et de pouvoirs à la ministre dé la reintime de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des caux et forêts, chargée de la pêche maritime.  Atributions des ministres.  Décret nº 2-24-990 du 24 rabii II 1446 (28 octobre 2024) relatif aux attributions du ministre de l'agriculture, de la pêche maritime.  2573  Décret nº 2-24-998 du 24 rabii II 1446 (28 octobre 2024) relatif aux attributions du ministre de l'agriculture, de la pêche maritime.  2574  Décret nº 2-24-999 du 24 rabii II 1446 (28 octobre 2024) relatif aux attributions du	Nomination de la directrice d'Archives du	ages	Décret n°2-24-992 du 24 rabii II 1446 (28 octobre	Pages
Dêcret n°2-24-998 du 24 rabii II 1446 (28 octobre 2024) portant nomination du directeur de l'Institut Royal pour la recherche sur l'histoire du Maroc.  Dahir n°1-24-33 du 19 rabii II 1446 (23 octobre 2024) portant nomination du directeur de l'Institut Royal pour la recherche sur l'histoire du Maroc.  Somination du directeur de l'Institut Royal portant nomination du directeur de l'Institut Royal pour la recherche sur l'histoire du Maroc.  Somination du directeur général de l'Agence du développement du Haut Atlas.  Dahir n°1-24-54 du 19 rabii II 1446 (23 octobre 2024) portant nomination du directeur général de l'Agence nationale du soutien social.  Dahir n°1-24-55 du 19 rabii II 1446 (23 octobre 2024) portant nomination de la directrice générale de l'Agence nationale du soutien social.  Dahir n°1-24-55 du 19 rabii II 1446 (23 octobre 2024) portant nomination de la directrice générale de l'Agence nationale du soutien social.  Dahir n°1-24-55 du 19 rabii II 1446 (23 octobre 2024) portant nomination de la directrice générale de l'Agence nationale du soutien social.  Dahir n°1-24-55 du 19 rabii II 1446 (23 octobre 2024) portant nomination de la directeur général de l'Agence nationale du soutien social.  Dahir n°1-24-55 du 19 rabii II 1446 (23 octobre 2024) portant délégation d'attributions et de pouvoirs au ministre de l'agriculture, de la péche maritime.  2572  Décret n°2-24-998 du 24 rabii II 1446 (28 octobre 2024) relatif aux attributions du ministre de l'éducation nationale, du prèscolaire et des souties et des aux et forêts, chargée de la péche maritime.  2573  Décret n°2-24-999 du 24 rabii II 1446 (28 octobre 2024) relatif aux attributions du ministre de l'agriculture, de la péche maritime.  2574  Décret n°2-24-999 du 24 rabii II 1446 (28 octobre 2024) relatif aux attributions du ministre de l'agriculture, de la péche maritime.  2575  Décret n°2-24-999 du 24 rabii II 1446 (28 octobre 2024) relatif aux attributions du ministre de l'agriculture, de la péche maritime.  2576  Décret n°2-24-990 du 24 rabii II 1446 (	Maroc.		1	2574
Nomination du directeur de l'Institut Royal pour la recherche sur l'histoire du Maroc.  Dahir nº 1-24-53 du 19 rabii II 1446 (23 octobre 2024) portant nomination du directeur de l'Institut Royal pour la recherche sur l'histoire du Maroc.  Somination du directeur général de l'Institut Royal pour la recherche sur l'histoire du Maroc.  Nomination du directeur général de l'Agence du développement du Haut Atlas.  Dahir nº 1-24-54 du 19 rabii II 1446 (23 octobre 2024) portant nomination du directeur général de l'Agence au développement du Haut Atlas.  Dahir nº 1-24-55 du 19 rabii II 1446 (23 octobre 2024) portant nomination de la directrice générale de l'Agence nationale du soutien social.  Dahir nº 1-24-55 du 19 rabii II 1446 (23 octobre 2024) portant nomination de la directrice générale de l'Agence nationale du soutien social.  Dahir nº 1-24-55 du 19 rabii II 1446 (28 octobre 2024) portant nomination de la directrice générale de l'Agence nationale du soutien social.  2572  TEXTES GENERAUX  Attributions des ministres.  Décret nº 2-24-988 du 24 rabii II 1446 (28 octobre 2024) portant delégation d'attributions :  Délégation d'attributions:  Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agence at de la reforme de l'administre de l'agence at l'attributions au d'elegation d'attributions:  Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agence at solidaire, chargé de la rimistre du tourisme, de l'agence at solidaire, chargé de la rimistre du tourisme, de l'economie sociale et solidaire, chargé de l'economie sociale et solidai	Dahir n°1-24-52 du 19 rabii II 1446 (23 octobre 2024)		transport et ae ia iogistique	231.
Nomination du directeur de l'Institut Royal pour la recherche sur l'histoire du Maroc.  Dahir nº 1-24-53 du 19 rabii II 1446 (23 octobre 2024) portant nomination du directeur général de l'Agence du développement du Haut Atlas.  Dahir nº 1-24-54 du 19 rabii II 1446 (23 octobre 2024) portant nomination du directeur général de l'Agence du développement du Haut Atlas.  Dahir nº 1-24-55 du 19 rabii II 1446 (23 octobre 2024) portant nomination du directeur général de l'Agence nationale du soutien social.  Dahir nº 1-24-55 du 19 rabii II 1446 (23 octobre 2024) portant nomination de la directrice générale de l'Agence nationale du soutien social.  Dahir nº 1-24-55 du 19 rabii II 1446 (23 octobre 2024) portant nomination de la directrice générale de l'Agence nationale du soutien social.  Dahir nº 1-24-55 du 19 rabii II 1446 (23 octobre 2024) portant nomination de la directrice générale de l'Agence nationale du soutien social.  Dahir nº 1-24-55 du 19 rabii II 1446 (28 octobre 2024) portant délégation d'attributions et de pouvoirs à la ministre de l'agintalite, du développement rural et des eaux et forêts, chargée de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts, chargée de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts, chargée de la pêche maritime, du developpement rural et des eaux et forêts, chargée de la pêche maritime.  Décret nº 2-24-998 du 24 rabii II 1446 (28 octobre 2024) relatif aux attributions du ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts.  Décret nº 2-24-998 du 24 rabii II 1446 (28 octobre 2024) relatif aux attributions du ministre de l'admainistre du lourisme, de l'artisanat et de l'économie sociale et solidaire, chargé de l'artisanat et de l'économie sociale et solidaire, chargé de l'artisanat et de l'économie sociale et solidaire, chargé de l'attributions au secrétaire d'Etat auprès de la ministre du tourisme, de l'artisanat et de l'économie sociale et solidaire, chargé de l'attributions au près de la ministre du tourisme	-	2572	2024) relatif aux attributions de la ministre	
Dahir nº 1-24-53 du 19 rabii II 1446 (23 octobre 2024) portant nomination du directeur de l'Institut Royal pour la recherche sur l'histoire du Maroc 2572  Nomination du directeur général de l'Agence du développement du Haut Atlas.  Dahir nº 1-24-54 du 19 rabii II 1446 (23 octobre 2024) portant nomination du directeur général de l'Agence du développement du Haut Atlas	•			2576
portant nomination du directeur de l'Institut Royal pour la recherche sur l'histoire du Maroc 2572  Nomination du directeur général de l'Agence du développement du Haut Atlas.  Dahir nº1-24-54 du 19 rabii II 1446 (23 octobre 2024) portant nomination du directeur général de l'Agence du développement du Haut Atlas 2572  Nomination de la directrice générale de l'Agence nationale du soutien social.  Dahir nº 1-24-55 du 19 rabii II 1446 (23 octobre 2024) portant nomination de la directrice générale de l'Agence nationale du soutien social	•			
Royal pour la recherche sur l'histoire du Maroc. 2572  Nomination du directeur général de l'Agence du développement du Haut Atlas.  Dahir nº 1-24-54 du 19 rabii II 1446 (23 octobre 2024) portant nomination du directeur général de l'Agence du développement du Haut Atlas			, ,	
Dahir nº1-24-54 du 19 rabii II 1446 (23 octobre 2024) portant nomination du directeur général de l'Agence du développement du Haut Atlas	•	2572	gouvernement, chargé de l'investissement, de	
Dâhir nº 1-24-54 du 19 rabii II 1446 (28 octobre 2024) portant nomination du directeur général de l'Agence du dèveloppement du Haut Atlas	Nomination du directeur général de l'Agence			257
portant nomination du directeur général de l'Agence du développement du Haut Atlas	du développement du Haut Atlas.		publiques	25/0
à la ministre déléguée auprès du Chef du gouvernement, chargée de la transition numérique et de la réforme de l'administration			l '	
Págence nationale du soutien social.  Dahir n° 1-24-55 du 19 rabii II 1446 (23 octobre 2024) portant nomination de la directrice générale de l'Agence nationale du soutien social		2572		
Dahir n° 1-24-55 du 19 rabii II 1446 (23 octobre 2024) portant nomination de la directrice générale de l'Agence nationale du soutien social	Nomination de la directrice générale de		et de la réforme de l'administration	257
Dahir nº 1-24-55 du 19 rabii II 1446 (23 octobre 2024) portant nomination de la directrice générale de l'Agence nationale du soutien social	l'Agence nationale du soutien social.		Délégation d'attributions :	
l'Agence nationale du soutien social	Dahir n° 1-24-55 du 19 rabii II 1446 (23 octobre 2024)			
développement rural et des eaux et forêts, chargée de la pêche maritime.  Attributions des ministres.  Décret n° 2-24-988 du24 rabii II 1446 (28 octobre 2024) relatif aux attributions du ministre de la santé et de la protection sociale.  Décret n° 2-24-999 du 24 rabii II 1446 (28 octobre 2024) relatif aux attributions du ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts n° 2-24-990 du 24 rabii II 1446 (28 octobre 2024) relatif aux attributions du ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts, chargée de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts, chargée de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts, chargée de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts, chargée de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts, chargée de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts, chargée de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts, chargée de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts, chargée de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts, chargée de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts, chargée de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts, chargée de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts, chargée de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts, chargée de la ministre du tourisme, de l'artisanat et de l'économie sociale et solidaire.  Pécret n° 2-24-990 du 24 rabii II 1446 (28 octobre 2024) relatif aux attributions du ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts.  2578  **Secrétaire d'Etat auprès de la ministre de l'économie sociale et solidaire.  Arrêté duministre de l'agriculture, de la pêche maritime.  2578  **Secrétaire d'Etat auprès de la ministre de l'économie sociale et solidaire.	portant nomination de la directrice générale de		_	
Chargée de la pêche maritime.  Attributions des ministres.  Attributions des ministres.  Décret n° 2-24-988 du 24 rabii II 1446 (28 octobre 2024) relatif aux attributions du ministre de l'éducation nationale, du préscolaire et des sports	l'Agence nationale du soutien social	2572		
Attributions des ministres.  Attributions des ministres.  Décret n° 2-24-988 du 24 rabii II 1446 (28 octobre 2024) relatif aux attributions du ministre de l'éducation nationale, du préscolaire et des sports				•
Attributions des ministres.  Décret n° 2-24-988 du 24 rabii II 1446 (28 octobre 2024) relatif aux attributions du ministre de l' éducation nationale, du préscolaire et des sports	TEXTES CENERALLY			
Attributions des ministres.  Décret n° 2-24-988 du 24 rabii II 1446 (28 octobre 2024) relatif aux attributions du ministre de l'éducation nationale, du préscolaire et des sports				
Décret n° 2-24-988 du 24 rabii II 1446 (28 octobre 2024) relatif aux attributions du ministre de l'éducation nationale, du préscolaire et des sports	Attributions des ministres.		1	
relatif aux attributions du ministre de l'éducation nationale, du préscolaire et des sports	Dágraf 10° 2 24 088 du 24 rabii II 1446 (28 actobra 2024)			
pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts, chargée de la pêche maritime 2578  pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts, chargée de la pêche maritime 2578  • Secrétaire d'Etat auprès de la ministre du tourisme, de l'artisanat et de l'économie sociale et solidaire, chargé de l'artisanat et de l'économie sociale et solidaire.  Arrêté de la ministre du tourisme, de l'artisanat et de l'économie sociale et solidaire.  Arrêté de la ministre du tourisme, de l'artisanat et de l'économie sociale et solidaire n°2562-24 du 25 rabii II 1446 (29 octobre 2024) portant délégation d'attributions au secrétaire d'Etat auprès de la ministre du tourisme, de l'artisanat et de l'économie sociale et solidaire n°2562-24 du 25 rabii II 1446 (29 octobre 2024) portant délégation d'attributions au secrétaire d'Etat auprès de la ministre du tourisme, de l'artisanat et de l'économie sociale et solidaire n°2562-24 du 25 rabii II 1446 (29 octobre 2024) portant délégation d'attributions au secrétaire d'Etat auprès de la ministre du tourisme, de l'artisanat et de l'économie sociale et solidaire n°2562-24 du 25 rabii II 1446 (29 octobre 2024) portant délégation d'attributions au secrétaire d'Etat auprès de la ministre du tourisme, de l'artisanat et de l'économie sociale et solidaire, chargé de l'artisanat et de l'économie sociale et solidaire.			1 -	
Décret n° 2-24-989 du 24 rabii II 1446 (28 octobre 2024) relatif aux attributions du ministre de la santé et de la protection sociale	·	2573		
<ul> <li>Secrétaire d'Etat auprès de la ministre du tourisme, de l'artisanat et de l'économie sociale et solidaire.</li> <li>Décret n°2-24-990 du 24 rabii II 1446 (28 octobre 2024) relatif aux attributions du ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts</li></ul>				2578
de la protection sociale				
Décret n°2-24-990 du 24 rabii II 1446 (28 octobre 2024) relatif aux attributions du ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts	·		_	
Décret n°2-24-990 du 24 rabii II 1446 (28 octobre 2024) relatif aux attributions du ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts	de la protection sociale	2573		
relatif aux attributions du ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts	Décret n°2-24-990 du 24 rabii II 1446 (28 octobre 2024)		_	
des eaux et forêts	relatif aux attributions du ministre de l'agriculture,			
du 25 rabii II 1446 (29 octobre 2024) portant Décret n°2-24-991 du 24 rabii II 1446 (28 octobre 2024) relatif aux attributions du ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche  du 25 rabii II 1446 (29 octobre 2024) portant délégation d'attributions au secrétaire d'Etat auprès de la ministre du tourisme, de l'artisanat et de l'économie sociale et solidaire, chargé de	de la pêche maritime, du développement rural et			
Décret n°2-24-991 du 24 rabii II 1446 (28 octobre délégation d'attributions au secrétaire d'Etat auprès de la ministre du tourisme, de l'artisanat de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'économie sociale et solidaire, chargé de	des eaux et forêts	2574		
2024) relatif aux attributions du ministre auprès de la ministre du tourisme, de l'artisanat de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'économie sociale et solidaire, chargé de	Diamet 192 24 001 June 24 male: 11 1447 (20 11			
de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'économie sociale et solidaire, chargé de	•		_	
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		_	
	scientifique et de l'innovation	2575		2578

#### **DAHIRS**

## Dahir n° 1-24-56 du 19 rabii II 1446 (23 octobre 2024) modifiant le dahir n° 1-21-111 du 4 rabii I 1443 (11 octobre 2021) portant nomination des membres du gouvernement

#### LOUANGE A DIEU SEUL!

(Grand Sceau de Sa Majesté Mohammed VI)

Que l'on sache par les présentes-puisse Dieu en élever et en fortifier la teneur!

Que Notre Majesté Chérifienne,

Vu la Constitution, notamment son article 47;

Vu le dahir n° 1-21-110 du 6 safar 1443 (14 septembre 2021) portant nomination de Monsieur Aziz AKHANNOUCH, Chef du gouvernement ;

Vu le dahir n° 1-21-111 du 4 rabii I 1443 (11 octobre 2021) portant nomination des membres du gouvernement, tel qu'il a été modifié ;

Sur proposition du Chef du gouvernement;

Considérant le serment prêté devant Notre Majesté par les nouveaux membres du gouvernement,

#### A DÉCIDÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE PREMIER. - A compter du 19 rabii II 1446 (23 octobre 2024), il est mis fin aux fonctions de :

M. Khalid AIT TALEB	Ministre de la santé et de la protection sociale ;		
M. Mohammed SADIKI	Ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts ;		
M. Abdellatif MIRAOUI	Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation ;		
M. Mohammed ABDELJALIL	Ministre du transport et de la logistique ;		
Mme Aawatif HAYAR	Ministre de la solidarité, de l'insertion sociale et de la famille ;		
M. Mohcine JAZOULI	Ministre délégué auprès du Chef du gouvernement, chargé de l'investissement, de la convergence et de l'évaluation des politiques publiques ;		
Mme Ghita MEZZOUR	Ministre déléguée auprès du Chef du gouvernement, chargée de la transition numérique et de la réforme administrative.		
ART 2. – A compter de la même date, sont nommés :			
M. Mohamed Saad BERRADA	Ministre de l'éducation nationale, du préscolaire et des sports ;		
M. Amine TEHRAOUI	Ministre de la santé et de la protection sociale ;		
M. Ahmed EL BOUARI	Ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts ;		
M. Azzeddine EL MIDAOUI	Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation ;		
M. Abdessamad KAYOUH	Ministre du transport et de la logistique ;		

Mme Naima BEN YAHIA	Ministre de la solidarité, de l'insertion sociale et de la famille ;
M. Karim ZIDANE	Ministre délégué auprès du Chef du gouvernement, chargé de l'investissement, de la convergence et de l'évaluation des politiques publiques ;
Mme Amal EL FALLAH	Ministre déléguée auprès du Chef du gouvernement, chargée de la transition numérique et de la réforme de l'administration ;
Mme Zakia DRIOUICH	Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agriculture, du développement rural et des eaux et forêts, chargée de la pêche maritime ;
M. Omar HEJIRA	Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie et du commerce, chargé du commerce extérieur ;
M. Adib BEN-BRAHIM	Secrétaire d'Etat auprès de la ministre de l'aménagement du territoire national, de l'urbanisme, de l'habitat et de la politique de la ville, chargé de l'habitat ;
M. Hicham SABIRY	Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'inclusion économique, de la petite entreprise, de l'emploi et des compétences, chargé du travail ;
M. Lahcen ES-SAADI	Secrétaire d'Etat auprès de la ministre du tourisme, de l'artisanat et de l'économie sociale et solidaire, chargé de l'artisanat et de l'économie sociale et solidaire ;
M. Abdeljabbar ER-RACHIDI	Secrétaire d'Etat auprès de la ministre de la solidarité, de l'insertion sociale et de la famille, chargé de l'insertion sociale.
ART 3. – En conséquence, la composit	ion du gouvernement se présente comme suit :
M. Aziz AKHANNOUCH	Chef du gouvernement ;
M. Abdelouafi LAFTIT	Ministre de l'intérieur ;
M. Nasser BOURITA	Ministre des affaires étrangères, de la coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger
M. Abdellatif OUAHBI	Ministre de la justice ;
M. Ahmed TOUFIQ	Ministre des Habous et des affaires islamiques ;
M. Mohamed HAJOUI	Secrétaire général du gouvernement ;
Mme Nadia FETTAH	Ministre de l'économie et des finances ;
M. Nizar BARAKA	Ministre de l'équipement et de l'eau ;
M. Mohamed Saad BERRADA	Ministre de l'éducation nationale, du préscolaire et des sports ;
M. Amine TEHRAOUI	Ministre de la santé et de la protection sociale ;
Mme Fatim Ezzahra EL MANSOURI	Ministre de l'aménagement du territoire national, de l'urbanisme, de l'habitat et de la politique de la ville ;
M. Ahmed EL BOUARI	Ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts ;
M. Younes SEKKOURI OUBBAHESSOU .	Ministre de l'inclusion économique, de la petite entreprise, de l'emploi et des compétences ;
M. Ryad MEZZOUR	Ministre de l'industrie et du commerce ;
Mme Fatim Zahra AMMOR	Ministre du tourisme, de l'artisanat et de l'économie sociale et solidaire ;
M. Azzeddine EL MIDAOUI	Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation;
Mme Leila BENALI	Ministre de la transition énergétique et du développement durable ;
M. Abdessamad KAYOUH	Ministre du transport et de la logistique ;
M. Mohammed Mehdi BENSAID	Ministre de la jeunesse, de la culture et de la communication ;
Mme Naima BEN YAHIA	Ministre de la solidarité, de l'insertion sociale et de la famille ;
M. Abdeltif LOUDYI	Ministre délégué auprès du Chef du gouvernement, chargé de l'Administration

de la défense nationale;

M. Karim ZIDANE	Ministre délégué auprès du Chef du gouvernement, chargé de l'investissement, de la convergence et de l'évaluation des politiques publiques ;
M. Fouzi LEKJAA	Ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget ;
M. Mustapha BAITAS	Ministre délégué auprès du Chef du gouvernement, chargé des relations avec le parlement, Porte-parole du gouvernement ;
Mme Amal EL FALLAH	Ministre déléguée auprès du Chef du gouvernement, chargée de la transition numérique et de la réforme de l'administration ;
Mme Zakia DRIOUICH	Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts, chargée de la pêche maritime ;
M. Omar HEJIRA	Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie et du commerce, chargé du commerce extérieur ;
M. Adib BEN-BRAHIM	Secrétaire d'Etat auprès de la ministre de l'aménagement du territoire national, de l'urbanisme, de l'habitat et de la politique de la ville, chargé de l'habitat ;
M. Hicham SABIRY	Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'inclusion économique, de la petite entreprise, de l'emploi et des compétences, chargé du travail ;
M. Lahcen ES-SAADI	Secrétaire d'Etat auprès de la ministre du tourisme, de l'artisanat et de l'économie sociale et solidaire, chargé de l'artisanat et de l'économie sociale et solidaire ;
M. Abdeljabbar ER-RACHIDI	Secrétaire d'Etat auprès de la ministre de la solidarité, de l'insertion sociale et de la famille, chargé de l'insertion sociale.

ART 4. – Le présent dahir sera publié au Bulletin officiel.

Fait à Rabat, le 19 rabii II 1446 (23 octobre 2024).

Pour contreseing:

Le Chef du gouvernement,

AZIZ AKHANNOUCH.

Le texte en langue arabe a été publié dans l'édition générale du « Bulletin officiel » n° 7347 du 24 rabii II 1446 (28 octobre 2024).

Dahir n° 1-24-46 du 19 rabii II 1446 (23 octobre 2024) mettant fin aux fonctions de Monsieur Chakib BENMOUSSA, ministre de l'éducation nationale, du préscolaire et des sports.

#### LOUANGE A DIEU SEUL!

(Grand Sceau de Sa Majesté Mohammed VI)

Que l'on sache par les présentes-puisse Dieu en élever et en fortifier la teneur !

Que Notre Majesté Chérifienne,

Vu la Constitution, notamment le troisième alinéa de son article 47 :

Vu le dahir n° 1-21-111 du 4 rabii I 1443 (11 octobre 2021) portant nomination des membres du gouvernement, tel qu'il a été modifié,

#### A DÉCIDÉ CE OUI SUIT :

ARTICLE PREMIER. – A compter du 14 rabii II 1446 (18 octobre 2024), il est mis fin aux fonctions de Monsieur Chakib BENMOUSSA, ministre de l'éducation nationale, du préscolaire et des sports.

ART. 2. – Le présent dahir sera publié au Bulletin officiel.

Fait à Rabat, le 19 rabii II 1446 (23 octobre 2024). Pour contreseing:

Le Chef du gouvernement,

AZIZ AKHANNOUCH.

Le texte en langue arabe a été publié dans l'édition générale du « Bulletin officiel » n° 7347 du 24 rabii II 1446 (28 octobre 2024).

#### Nomination du Haut-commissaire au plan

Par dahir n° 1-24-47 du 19 rabii II 1446 (23 octobre 2024), M. Chakib BENMOUSSA a été nommé Haut-commissaire au plan, à compter du 14 rabii II 1446 (18 octobre 2024).

### Nomination du directeur du Fonds de solidarité contre les événements catastrophiques

Par dahir n° 1-24-48 du 19 rabii II 1446 (23 octobre 2024), M. Nouaman AL AISSAMI a été nommé directeur du Fonds de solidarité contre les événements catastrophiques, à compter du 14 rabii II 1446 (18 octobre 2024).

#### Nomination du président de la Haute Autorité de santé

Par dahir n° 1-24-49 du 19 rabii II 1446 (23 octobre 2024), M. Mustapha ABOUMAAROUF a été nommé président de la Haute Autorité de santé, à compter du 14 rabii II 1446 (18 octobre 2024).

### Nomination du directeur de l'Agence marocaine du médicament et des produits de santé

Par dahir n° 1-24-50 du 19 rabii II 1446 (23 octobre 2024), M. Samir AHID a été nommé directeur de l'Agence marocaine du médicament et des produits de santé, à compter du 14 rabii II 1446 (18 octobre 2024).

### Nomination du directeur de l'Agence marocaine du sang et ses dérivés

Par dahir n° 1-24-51 du 19 rabii II 1446 (23 octobre 2024), M. Kamal DOGHMI a été nommé directeur de l'Agence marocaine du sang et ses dérivés, à compter du 14 rabii II 1446 (18 octobre 2024).

#### Nomination de la directrice d'Archives du Maroc

Par dahir n° 1-24-52 du 19 rabii II 1446 (23 octobre 2024), Mme Latifa MOFTAQIR a été nommée directrice d'Archives du Maroc, à compter du 14 rabii II 1446 (18 octobre 2024).

#### Nomination du directeur de l'Institut Royal pour la recherche sur l'histoire du Maroc

Par dahir n° 1-24-53 du 19 rabii II 1446 (23 octobre 2024), M. Rahal BOUBRIK a été nommé directeur de l'Institut Royal pour la recherche sur l'histoire du Maroc à compter du 14 rabii II 1446 (18 octobre 2024).

#### Nomination du directeur général de l'Agence du développement du Haut Atlas

Par dahir n° 1-24-54 du 19 rabii II 1446 (23 octobre 2024), M. Said LAITH a été nommé directeur général de l'Agence du développement du Haut Atlas, à compter du 14 rabii II 1446 (18 octobre 2024).

### Nomination de la directrice générale de l'Agence nationale du soutien social

Par dahir n° 1-24-55 du 19 rabii II 1446 (23 octobre 2024), Mme Wafaa JEMALI a été nommée directrice générale de l'Agence nationale du soutien social, à compter du 14 rabii II 1446 (18 octobre 2024).

Le texte en langue arabe a été publié dans l'édition générale du « Bulletin officiel » n° 7347 du 24 rabii II 1446 (28 octobre 2024).

#### TEXTES GENERAUX

Décret n° 2-24-988 du 24 rabii II 1446 (28 octobre 2024) relatif aux attributions du ministre de l'éducation nationale, du préscolaire et des sports.

LE CHEF DU GOUVERNEMENT.

Vu la Constitution, notamment son article 93;

Vu le dahir n° 1-21-110 du 6 safar 1443 (14 septembre 2021) portant nomination de Monsieur Aziz AKHANNOUCH, Chef du gouvernement;

Vu le dahir n° 1-21-111 du 4 rabii I 1443 (11 octobre 2021) portant nomination des membres du gouvernement tel que modifié, notamment par le dahir n° 1-24-56 du 19 rabii II 1446 (23 octobre 2024);

Vu la loi organique n° 065-13 relative à l'organisation et à la conduite des travaux du gouvernement et au statut de ses membres, promulguée par le dahir n°1-15-33 du 28 journada I 1436 (19 mars 2015), notamment son article 4;

Vu le décret n° 2-24-328 du 27 moharrem 1446 (2 août 2024) relatif aux attributions et à l'organisation du ministère de l'éducation nationale et du préscolaire;

Vu le décret n° 2-13-254 du 10 rejeb 1434 (21 mai 2013) fixant les attributions et l'organisation du ministère de la jeunesse et des sports;

Vu le décret n° 2-22-874 du 19 journada II 1444 (12 janvier 2023) fixant les attributions et l'organisation du département de la jeunesse, notamment son article 12,

#### DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. – Les attributions dévolues à l'autorité gouvernementale chargée de l'éducation nationale et du préscolaire, par les textes en vigueur, notamment par le décret susvisé n°2-24-328 du 27 moharrem 1446 (2 août 2024), sont exercées par M. Mohamed Saad BERRADA, ministre de l'éducation nationale, du préscolaire et des sports.

Il exerce en outre les attributions relatives au sport et aux crèches dévolues à l'autorité gouvernementale chargée de la jeunesse et des sports par le décret susvisé n° 2-13-254 du 10 rejeb 1434 (21 mai 2013).

- ART. 2. Le ministre de l'éducation nationale, du préscolaire et des sports a autorité sur :
  - l'ensemble des structures créées par le décret précité n° 2-24-328;
  - les structures chargées du sport et des crèches créées en vertu du décret précité n° 2-13-254.

Il a également autorité sur l'Institut royal de formation des cadres de la jeunesse et des sports jusqu'à la modification du décret y relatif n° 2-10-622 du 24 chaoual 1432 (23 septembre 2011).

ART. 3. – M. Mohamed Saad BERRADA, ministre de l'éducation nationale, du préscolaire et des sports exerce la tutelle de l'Etat sur les académies régionales d'éducation et de formation.

ART. 4. – Le ministre de l'éducation nationale, du préscolaire et des sports est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Bulletin officiel et prend effet à compter du 23 octobre 2024.

> Fait à Rabat, le 24 rabii II 1446 (28 octobre 2024). AZIZ AKHANNOUCH.

Pour contreseing:

Le ministre de l'éducation nationale, du préscolaire et des sports,

MOHAMED SAAD BERRADA.

Le texte en langue arabe a été publié dans l'édition générale du « Bulletin officiel » n° 7347 du 24 rabii II 1446 (28 octobre 2024).

Décret n° 2-24-989 du 24 rabii II 1446 (28 octobre 2024) relatif aux attributions du ministre de la santé et de la protection sociale.

LE CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la Constitution, notamment son article 93;

Vu le dahir n° 1-21-110 du 6 safar 1443 (14 septembre 2021) portant nomination de Monsieur Aziz AKHANNOUCH, Chef du gouvernement;

Vu le dahir n° 1-21-111 du 4 rabii I 1443 (11 octobre 2021) portant nomination des membres du gouvernement tel que modifié, notamment par le dahir n° 1-24-56 du 19 rabii II 1446 (23 octobre 2024);

Vu la loi organique n° 065-13 relative à l'organisation et à la conduite des travaux du gouvernement et au statut de ses membres, promulguée par le dahir n° 1-15-33 du 28 journada I 1436 (19 mars 2015), notamment son article 4;

Vu la loi-cadre n° 09-21 relative à la protection sociale promulguée par le dahir n° 1-21-30 du 9 chaabane 1442 (23 mars 2021);

Vu le décret n° 2-94-285 du 17 journada II 1415 (21 novembre 1994) relatif aux attributions et à l'organisation du ministère de la santé publique;

Vu le décret n° 2-14-280 du 20 chaabane 1435 (18 juin 2014) fixant les attributions et l'organisation du ministère de l'emploi et des affaires sociales,

#### DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. – Les attributions dévolues à l'autorité gouvernementale chargée de la santé par les textes en vigueur, notamment par le décret susvisé n° 2-94-285 du 17 journada II 1415 (21 novembre 1994), sont exercées par M. Amine TEHRAOUI, ministre de la santé et de la protection sociale.

- ART. 2. Outre les attributions prévues à l'article premier ci-dessus, le ministre de la santé et de la protection sociale :
  - élabore la politique de l'Etat dans le domaine de la protection sociale et assure le suivi de son exécution, en coordination avec les autorités gouvernementales et les organismes concernés;
  - veille à la convergence des diverses initiatives et programmes gouvernementaux relatifs à la protection sociale, en coordination avec les autorités et organismes concernés.
- ART. 3. Le ministre de la santé et de la protection sociale a autorité sur l'ensemble des structures centrales et déconcentrées créées par le décret précité n° 2-94-285.

Il a également autorité sur les structures chargées de la protection sociale créées par le décret précité n° 2-14-280.

- ART. 4.-M. Amine TEHRAOUI, ministre de la santé et de la protection sociale exerce la tutelle de l'Etat sur l'ensemble des établissements publics relevant de la tutelle de l'autorité gouvernementale chargée de la santé.
- ART. 5. Le ministre de la santé et de la protection sociale est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Bulletin officiel*, et prend effet à compter du 23 octobre 2024

Fait à Rabat, le 24 rabii II 1446 (28 octobre 2024).

AZIZ AKHANNOUCH.

Pour contreseing:

Le ministre de la santé et de la protection sociale,

AMINE TEHRAOUI.

Le texte en langue arabe a été publié dans l'édition générale du « Bulletin officiel » n° 7347 du 24 rabii II 1446 (28 octobre 2024).

Décret n°2-24-990 du 24 rabii II 1446 (28 octobre 2024) relatif aux attributions du ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts.

LE CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la Constitution, notamment son article 93 :

Vu le dahir n°1-21-110 du 6 safar 1443 (14 septembre 2021) portant nomination de Monsieur Aziz AKHANNOUCH, Chef du gouvernement ;

Vu le dahir n°1-21-111 du 4 rabii I 1443 (11 octobre 2021) portant nomination des membres du gouvernement tel que modifié, notamment par le dahir n°1-24-56 du 19 rabii II 1446 (23 octobre 2024);

Vu la loi organique n°065-13 relative à l'organisation et à la conduite des travaux du gouvernement et au statut de ses membres, promulguée par le dahir n°1-15-33 du 28 journada I 1436 (19 mars 2015), notamment son article 4;

Vu le décret n°2-09-168 du 25 journada I 1430 (21 mai 2009) relatif aux attributions et à l'organisation des directions centrales du ministère de l'agriculture et de la pêche maritime – département de l'agriculture, tel qu'il a été modifié et complété;

Vu le décret n°2-15-890 du 14 journada II 1437 (24 mars 2016) fixant les attributions et l'organisation du ministère de l'agriculture et de la pêche maritime – département de la pêche maritime.

#### DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — Les attributions dévolues respectivement à l'autorité gouvernementale chargée de l'agriculture et de la pêche maritime, par les textes en vigueur, notamment les décrets susvisés n°2-09-168 du 25 journada I 1430 (21 mai 2009) et n°2-15-890 du 14 journada II 1437 (24 mars 2016), sont exercées par M. Ahmed EL BOUARI, ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts.

- ART. 2. Outre les attributions prévues à l'article premier ci-dessus, le ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts est chargé d'élaborer, en coordination avec les autorités gouvernementales et les organismes concernés, la politique de l'Etat dans les domaines de la protection, de la conservation, de la mise en valeur et du développement durable du patrimoine national forestier et de ses ressources, ainsi qu'en matière de lutte contre la désertification et de création et d'administration des aires protégées.
- ART. 3. Le ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts a autorité sur l'ensemble des structures centrales et déconcentrées créées par les décrets précités n°2-09-168 et n°2-15-890.
- ART. 4. M. Ahmed EL BOUARI, ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts, exerce la tutelle de l'Etat sur l'ensemble des établissements publics placés, en vertu des textes en vigueur, sous la tutelle de l'autorité gouvernementale chargée de l'agriculture, de la pêche maritime et des eaux et forêts.
- ART. 5. Le ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Bulletin officiel* et prend effet à compter du 23 octobre 2024.

Fait à Rabat, le 24 rabii II 1446 (28 octobre 2024).
AZIZ AKHANNOUCH.

Pour contreseing:

Le ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts,

AHMED EL BOUARI.

Le texte en langue arabe a été publié dans l'édition générale du « Bulletin officiel » n° 7347 du 24 rabii II 1446 (28 octobre 2024).

Décret n°2-24-991 du 24 rabii II 1446 (28 octobre 2024) relatif aux attributions du ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation.

LE CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la Constitution, notamment son article 93;

Vu le dahir n°1-21-110 du 6 safar 1443 (14 septembre 2021) portant nomination de Monsieur Aziz AKHANNOUCH, Chef du gouvernement ;

Vu le dahir n°1-21-111 du 4 rabii I 1443 (11 octobre 2021) portant nomination des membres du gouvernement tel que modifié, notamment par le dahir n°1-24-56 du 19 rabii II 1446 (23 octobre 2024);

Vu la loi organique n°065-13 relative à l'organisation et à la conduite des travaux du gouvernement et au statut de ses membres, promulguée par le dahir n°1-15-33 du 28 journada I 1436 (19 mars 2015), notamment son article 4 ;

Vu le décret n°2-12-790 du 8 rabii II 1434 (19 février 2013) fixant les attributions et l'organisation du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de la formation des cadres, tel qu'il a été complété,

#### DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. – Les attributions dévolues à l'autorité gouvernementale chargée de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de la formation des cadres, par les textes en vigueur, notamment le décret susvisé n°2-12-790 du 8 rabii II 1434 (19 février 2013), sont exercées par M. Azzeddine EL MIDAOUI, ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation.

- ART. 2. Le ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation a autorité sur l'ensemble des structures créées par le décret précité n°2-12-790.
- ART. 3. M. Azzeddine EL MIDAOUI, ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation exerce la tutelle de l'Etat sur l'ensemble des établissements publics placés sous la tutelle de l'autorité gouvernementale chargée de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de la formation des cadres.
- ART. 4. Le ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Bulletin officiel* et prend effet à compter du 23 octobre 2024.

Fait à Rabat, le 24 rabii II 1446 (28 octobre 2024).

AZIZ AKHANNOUCH.

#### Pour contreseing:

Le ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation,

AZZEDDINE EL MIDAOUI.

Le texte en langue arabe a été publié dans l'édition générale du « Bulletin officiel » n° 7347 du 24 rabii II 1446 (28 octobre 2024).

Décret n°2-24-992 du 24 rabii II 1446 (28 octobre 2024) relatif aux attributions du ministre du transport et de la logistique.

LE CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la Constitution, notamment son article 93;

Vu le dahir n°1-21-110 du 6 safar 1443 (14 septembre 2021) portant nomination de Monsieur Aziz AKHANNOUCH, Chef du gouvernement ;

Vu le dahir n°1-21-111 du 4 rabii I 1443 (11 octobre 2021) portant nomination des membres du gouvernement tel que modifié, notamment par le dahir n°1-24-56 du 19 rabii II 1446 (23 octobre 2024);

Vu la loi organique n°065-13 relative à l'organisation et à la conduite des travaux du gouvernement et au statut de ses membres, promulguée par le dahir n°1-15-33 du 28 journada I 1436 (19 mars 2015), notamment son article 4;

Vu le décret n°2-21-968 du 25 journada I 1443 (30 décembre 2021) fixant les attributions et l'organisation du ministère du transport et de la logistique,

#### DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — Les attributions relatives au transport et à la logistique, dévolues à l'autorité gouvernementale chargée du transport et de la logistique, par les textes en vigueur, notamment le décret susvisé n°2-21-968 du 25 journada I 1443 (30 décembre 2021), sont exercées par M. Abdessamad KAYOUH, ministre du transport et de la logistique.

- ART. 2. Le ministre du transport et de la logistique a autorité sur l'ensemble des structures créées par le décret précité n°2-21-968.
- ART. 3. M. Abdessamad KAYOUH, ministre du transport et de la logistique exerce la tutelle de l'Etat sur :
  - l'ensemble des établissements publics placés sous la tutelle de l'autorité gouvernementale chargée du transport et de la logistique;
  - l'Office national des chemins de fers et l'Agence marocaine de développement des activités logistiques jusqu'à la modification des textes y relatifs.
- ART. 4. Le ministre du transport et de la logistique est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Bulletin officiel* et prend effet à compter du 23 octobre 2024.

Fait à Rabat, le 24 rabii II 1446 (28 octobre 2024).

AZIZ AKHANNOUCH.

Pour contreseing:

Le ministre du transport et de la logistique,

ABDESSAMAD KAYOUH.

Le texte en langue arabe a été publié dans l'édition générale du « Bulletin officiel » n° 7347 du 24 rabii II 1446 (28 octobre 2024).

Décret n°2-24-993 du 24 rabii II 1446 (28 octobre 2024) relatif aux attributions de la ministre de la solidarité, de l'insertion sociale et de la famille.

LE CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la Constitution, notamment son article 93;

Vu le dahir n°1-21-110 du 6 safar 1443 (14 septembre 2021) portant nomination de Monsieur Aziz AKHANNOUCH, Chef du gouvernement ;

Vu le dahir n°1-21-111 du 4 rabii I 1443 (11 octobre 2021) portant nomination des membres du gouvernement tel que modifié, notamment par le dahir n°1-24-56 du 19 rabii II 1446 (23 octobre 2024);

Vu la loi organique n°065-13 relative à l'organisation et à la conduite des travaux du gouvernement et au statut de ses membres, promulguée par le dahir n°1-15-33 du 28 journada I 1436 (19 mars 2015), notamment son article 4;

Vu le décret n°2-13-22 du 18 journada II 1434 (29 avril 2013) fixant les attributions et l'organisation du ministère de la solidarité, de la femme, de la famille et du développement social;

Vu le décret n°2-15-449 du 19 hija 1437 (21 septembre 2016) portant réorganisation de l'Institut national de l'action sociale.

#### DÉCRÈTE:

ARTICLE PREMIER. – Les attributions dévolues à l'autorité gouvernementale chargée de la solidarité, de la femme, de la famille et du développement social par les textes en vigueur, notamment par le décret susvisé n° 2-13-22 du 18 journada II 1434 (29 avril 2013), sont exercées par Mme Naima BEN YAHIA ministre de la solidarité, de l'insertion sociale et de la famille.

- ART. 2. La ministre de la solidarité, de l'insertion sociale et de la famille a autorité sur l'ensemble des structures créées par le décret précité n°2-13-22 et sur l'Institut national de l'action sociale.
- ART. 3. Mme Naima BEN YAHIA ministre de la solidarité, de l'insertion sociale et de la famille exerce la tutelle de l'Etat sur l'Agence de développement social et sur l'entraide nationale.
- ART. 4. La ministre de la solidarité, de l'insertion sociale et de la famille est chargée de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Bulletin officiel* et prend effet à compter du 23 octobre 2024.

Fait à Rabat, le 24 rabii II 1446 (28 octobre 2024).
AZIZ AKHANNOUCH.

Pour contreseing:

La ministre de la solidarité, de l'insertion sociale et de la famille,

NAIMA BEN YAHIA.

Le texte en langue arabe a été publié dans l'édition générale du « Bulletin officiel » n° 7347 du 24 rabii II 1446 (28 octobre 2024).

Décret n°2-24-994 du 24 rabii II 1446 (28 octobre 2024) portant délégation d'attributions et de pouvoirs au ministre délégué auprès du Chef du gouvernement, chargé de l'investissement, de la convergence et de l'évaluation des politiques publiques.

LE CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la Constitution, notamment son article 90;

Vu le dahir n°1-21-110 du 6 safar 1443 (14 septembre 2021) portant nomination de Monsieur Aziz AKHANNOUCH, Chef du gouvernement ;

Vu le dahir n°1-21-111 du 4 rabii I 1443 (11 octobre 2021) portant nomination des membres du gouvernement tel que modifié, notamment par le dahir n°1-24-56 du 19 rabii II 1446 (23 octobre 2024);

Vu la loi organique n°065-13 relative à l'organisation et à la conduite des travaux du gouvernement et au statut de ses membres, promulguée par le dahir n°1-15-33 du 28 journada I 1436 (19 mars 2015), notamment son article 10;

Vu le décret n°2-21-992 du 7 rejeb 1443 (9 février 2022) fixant les attributions et l'organisation du ministère de l'investissement, de la convergence et de l'évaluation des politiques publiques,

#### DÉCRÈTE:

ARTICLE PREMIER. – Délégation est donnée à M. Karim ZIDANE, ministre délégué auprès du Chef du gouvernement, chargé de l'investissement, de la convergence et de l'évaluation des politiques publiques à l'effet d'exercer les attributions et les pouvoirs dévolus à l'autorité gouvernementale chargée de l'investissement, de la convergence et de l'évaluation des politiques publiques par les textes en vigueur, notamment par le décret n° 2-21-992 du 7 rejeb 1443 (9 février 2022).

- ART. 2. Le ministre délégué auprès du Chef du gouvernement, chargé de l'investissement, de la convergence et de l'évaluation des politiques publiques, a autorité sur l'ensemble des structures créées par le décret précité n°2-21-992.
- ART. 3. M. Karim ZIDANE, ministre délégué auprès du Chef du gouvernement, chargé de l'investissement, de la convergence et de l'évaluation des politiques publiques, exerce la tutelle de l'Etat sur les établissements publics placés sous la tutelle de l'autorité gouvernementale chargée de l'investissement.
- ART. 4. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Karim ZIDANE, les attributions et les pouvoirs qui lui sont délégués sont exclusivement exercés par le Chef du gouvernement.

ART. 5. – Le ministre délégué auprès du Chef du gouvernement, chargé de l'investissement, de la convergence et de l'évaluation des politiques publiques est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Bulletin officiel* et prend effet à compter du 23 octobre 2024.

Fait à Rabat, le 24 rabii II 1446 (28 octobre 2024).

AZIZ AKHANNOUCH.

#### Pour contreseing:

Le ministre délégué auprès du Chef du gouvernement, chargé de l'investissement, de la convergence et de l'évaluation des politiques publiques,

#### KARIM ZIDANE.

Le texte en langue arabe a été publié dans l'édition générale du « Bulletin officiel » n° 7347 du 24 rabii II 1446 (28 octobre 2024).

Décret n°2-24-995 du 24 rabii II 1446 (28 octobre 2024) portant délégation d'attributions et de pouvoirs à la ministre déléguée auprès du Chef du gouvernement, chargée de la transition numérique et de la réforme de l'administration.

LE CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la Constitution, notamment son article 90;

Vu le dahir n°1-21-110 du 6 safar 1443 (14 septembre 2021) portant nomination de Monsieur Aziz AKHANNOUCH, Chef du gouvernement ;

Vu le dahir n°1-21-111 du 4 rabii I 1443 (11 octobre 2021) portant nomination des membres du gouvernement tel que modifié, notamment par le dahir n°1-24-56 du 19 rabii II 1446 (23 octobre 2024);

Vu la loi organique n°065-13 relative à l'organisation et à la conduite des travaux du gouvernement et au statut de ses membres, promulguée par le dahir n°1-15-33 du 28 journada I 1436 (19 mars 2015), notamment son article 10;

Vu le dahir n°1-58-008 du 4 chaabane 1377 (24 février 1958) portant statut général de la fonction publique, tel qu'il a été modifié et complété ;

Vu la loi n°24-96 relative à la poste et aux télécommunications promulguée par le dahir n°1-97-162 du 2 rabii Il 1418 (7 août 1997) tel que modifiée et complétée;

Vu le décret n°2-23-404 du 19 kaada 1444 (8 juin 2023) fixant les attributions et l'organisation du département de la réforme de l'administration ;

Vu le décret n°2-23-405 du 19 kaada 1444 (8 juin 2023) portant création d'une direction générale de la transition numérique et fixant ses attributions et son organisation,

#### DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. – Délégation est donnée à Mme Amal EL FALLAH, ministre déléguée auprès du Chef du gouvernement, chargée de la transition numérique et de la réforme de l'administration, à l'effet d'exercer les attributions prévues par les décrets susvisés n° 2-23-404 et n° 2-23-405 du 19 kaada 1444 (8 juin 2023).

- ART. 2. La ministre déléguée auprès du Chef du gouvernement, chargée de la transition numérique et de la réforme de l'administration a autorité sur l'ensemble des structures créées par les décrets précités n°2-23-404 et n°2-23-405.
- ART. 3. La ministre déléguée auprès du Chef du gouvernement, chargée de la transition numérique et de la réforme de l'administration est l'autorité gouvernementale compétente au sens de l'article premier de la loi susvisée n°24-96 en ce qui concerne les télécommunications et l'économie numérique.
- ART. 4. Conformément aux dispositions du décret n°2-17-764 du 25 rabii I 1439 (14 décembre 2017) pris pour l'application de la loi n°61-16 portant création de l'Agence de développement du digital, Mme Amal EL FALLAH, ministre déléguée auprès du Chef du gouvernement, chargée de la transition numérique et de la réforme de l'administration exerce la tutelle de l'Etat sur l'Agence du développement du digital.
- ART. 5. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Amal EL FALLAH, les attributions et les pouvoirs qui lui sont délégués sont exclusivement exercés par le Chef du gouvernement.
- ART. 6. La ministre déléguée auprès du Chef du gouvernement, chargée de la transition numérique et de la réforme de l'administration, est chargée de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Bulletin officiel* et prend effet à compter du 23 octobre 2024.

Fait à Rabat, le 24 rabii II 1446 (28 octobre 2024).

AZIZ AKHANNOUCH.

#### Pour contreseing:

La ministre déléguée auprès du Chef du gouvernement, chargée de la transition numérique et de la réforme de l'administration,

AMAL EL FALLAH.

Le texte en langue arabe a été publié dans l'édition générale du « Bulletin officiel » n° 7347 du 24 rabii II 1446 (28 octobre 2024).

Arrêté du ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts n° 2561-24 du 25 rabii II 1446 (29 octobre 2024) portant délégation d'attributions à la secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts, chargée de la pêche maritime.

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PÊCHE MARITIME, DU DÉVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORÊTS.

Vu le dahir n° 1-21-111 du 4 rabii I 1443 (11 octobre 2021) portant nomination des membres du gouvernement tel que modifié, notamment par le dahir n° 1-24-56 du 19 rabii II 1446 (23 octobre 2024);

Vu la loi organique n° 065-13 relative à l'organisation et à la conduite des travaux du gouvernement et au statut de ses membres, promulguée par le dahir n°1-15-33 du 28 journada I 1436 (19 mars 2015), notamment son article 11 ;

Vu le décret n° 2-15-890 du 14 journada II 1437 (24 mars 2016) fixant les attributions et l'organisation du ministère de l'agriculture et de la pêche maritime – département de la pêche maritime :

Vu le décret n° 2-24-990 du 24 rabii II 1446 (28 octobre 2024) relatif aux attributions du ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts,

#### ARRÊTE:

ARTICLE PREMIER. – Délégation est donnée à Mme Zakia DRIOUICH, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts, chargée de la pêche maritime à l'effet d'exercer les attributions dévolues à l'autorité gouvernementale, chargée de la pêche maritime, par les textes en vigueur, notamment par le décret susvisé n° 2-15-890 du 14 journada II 1437 (24 mars 2016).

ART. 2. – Pour exercer les attributions prévues à l'article premier ci-dessus, la secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts dispose des structures créées par le décret précité n° 2-15-890.

Elle propose également au ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts les candidates et candidats pour occuper les emplois supérieurs au niveau des structures précitées.

ART. 3. – Délégation est donnée à Mme Zakia DRIOUICH, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts, chargée de la pêche maritime à l'effet d'exercer la tutelle de l'Etat sur les établissements publics placés sous la tutelle de l'autorité gouvernementale chargée de la pêche maritime.

ART. 4. – Le présent arrêté est publié au *Bulletin officiel*. *Rabat, le 25 rabii II 1446 (29 octobre 2024)*.

AHMED EL BOUARI.

Visé par :

Le Chef du gouvernement,

AZIZ AKHANNOUCH.

Le texte en langue arabe a été publié dans l'édition générale du « Bulletin officiel » n° 7348 du 27 rabii II 1446 (31 octobre 2024).

Arrêté de la ministre du tourisme, de l'artisanat et de l'économie sociale et solidaire n° 2562-24 du 25 rabii II 1446 (29 octobre 2024) portant délégation d'attributions au secrétaire d'Etat auprès de la ministre du tourisme, de l'artisanat et de l'économie sociale et solidaire, chargé de l'artisanat et de l'économie sociale et solidaire.

LE MINISTRE DU TOURIME, DE L'ARTISANAT ET DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE,

Vu le dahir n° 1-21-111 du 4 rabii I 1443 (11 octobre 2021) portant nomination des membres du gouvernement tel que modifié, notamment par le dahir n° 1-24-56 du 19 rabii II 1446 (23 octobre 2024);

Vu la loi organique n° 065-13 relative à l'organisation et à la conduite des travaux du gouvernement et au statut de ses membres, promulguée par le dahir n°1-15-33 du 28 journada I 1436 (19 mars 2015), notamment son article 11 ;

Vu le décret n° 2-10-379 du 7 journada I 1432 (11 avril 2011) fixant les attributions et l'organisation du secrétariat d'Etat chargé de l'artisanat;

Vu le décret n° 2-21-837 du 14 rabii I 1443 (21 octobre 2021) relatif aux attributions de la ministre du tourisme, de l'artisanat et de l'économie sociale et solidaire.

#### ARRÊTE:

ARTICLE PREMIER. – Délégation est donnée à M. Lahcen ES-SAADI, secrétaire d'Etat auprès de la ministre du tourisme, de l'artisanat et de l'économie sociale et solidaire, chargé de l'artisanat et de l'économie sociale et solidaire à l'effet d'exercer les attributions dévolues à l'autorité gouvernementale chargée de l'artisanat, par les textes en vigueur, notamment par le décret susvisé n°2-10-379 du 7 journada I 1432 (11 avril 2011).

ART. 2. – Délégation est donnée à M. Lahcen ES-SAADI, secrétaire d'Etat auprès de la ministre du tourisme, de l'artisanat et de l'économie sociale et solidaire, chargé de l'artisanat et de l'économie sociale et solidaire à l'effet d'exercer les attributions suivantes :

- élaborer, en coordination avec les départements concernés, la stratégie nationale et les programmes de développement de l'économie sociale et solidaire;
- coordonner et assurer le suivi de l'exécution des politiques et des programmes publics dans le domaine de l'économie sociale et solidaire.

ART. 3. – Pour exercer les attributions prévues à l'article premier ci-dessus le secrétaire d'Etat auprès de la ministre du tourisme, de l'artisanat et de l'économie sociale et solidaire, chargé de l'artisanat et de l'économie sociale et solidaire dispose des structures créées par le décret précité n° 2-10-379.

Il propose également à la ministre du tourisme, de l'artisanat et de l'économie sociale et solidaire les candidates et les candidats pour occuper les emplois supérieurs au niveau des structures précitées.

ART. 4. – Délégation est donnée à M. Lahcen ES-SAADI, secrétaire d'Etat auprès de la ministre du tourisme, de l'artisanat et de l'économie sociale et solidaire, chargé de l'artisanat et de l'économie sociale et solidaire à l'effet d'exercer la tutelle de l'Etat sur les établissements publics placés sous la tutelle de l'autorité gouvernementale chargée de l'artisanat et sur l'Office de développement de la coopération.

ART. 5. – Le présent arrêté est publié au *Bulletin officiel*. *Rabat, le 25 rabii II 1446 (29 octobre 2024)*.

FATIM ZAHRA AMMOR.

Visé par :

Le Chef du gouvernement, AZIZ AKHANNOUCH.

Le texte en langue arabe a été publié dans l'édition générale du « Bulletin officiel » n° 7348 du 27 rabii II 1446 (31 octobre 2024).